

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de VOLNAY

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion des travaux d'embouteillage, qui seront réalisés au domaine Maxime DUBUET-BOILLOT par **Monsieur Maxime DUBUET, Rue de la Tour**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour leur bon déroulement en toute sécurité.

A R R E T E

Article 1 : Le Mardi 7 mai 2024 de 07h00 à 17h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront rigoureusement interdits rue de la Tour, au niveau de la ruelle Saint Etienne, afin de réaliser les travaux d'embouteillage au domaine Maxime DUBUET-BOILLOT situé au 1, Ruelle Saint Etienne.

Article 2 : Des panneaux seront installés par les soins de Monsieur Maxime DUBUET chargé des travaux dans les lieux appropriés.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera

- affichée aux emplacements officiels pour information des administrés
- adressée
 - à Monsieur Maxime DUBUET, chargé des travaux, pour exécution

Transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaune pour information

Fait à Volnay, le 02 mai 2024
Le Maire,
Pascal BOULEY

Acte rendu exécutoire
Après publication et notification
Le

